

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE****4ÈME Réunion de 2016****Séance du 19 octobre 2016****CD20161019_40****id. 2869**

L'an deux mille seize le dix neuf octobre , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme NEGRE)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum : 16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

**POLITIQUE DÉPARTEMENTALE POUR LE DÉVELOPPEMENT
DU SPORT ET DES LOISIRS EN TARN-ET-GARONNE**

L'Assemblée Départementale poursuit son engagement auprès du Mouvement Sportif Tarn-et-Garonnais qui assume, pour plus de 70 000 licenciés, une mission d'intérêt général reconnue de tous.

Monsieur le Président propose les ajustements de crédits suivants :

I – INVESTISSEMENT

Aide à l'acquisition d'équipements sportifs dans les Communes

(Article 204142 sous-fonction 32)

Autorisation de Programme n° 5309 de 2016..... + **293 621 €**

Crédits de paiement 2016..... + **50 000 €**

Lors du Budget Primitif de 2016, l'Assemblée avait approuvé, au titre de cette politique, une autorisation de programme de 760 000 € et inscrit des crédits de paiements 2016 de 150 000 €. Monsieur le Président propose d'augmenter l'autorisation de programme susvisée de 293 621 €, ce qui la porte à 1 053 621 €. Il demande également de ratifier l'inscription d'un crédit de paiement supplémentaire pour 2016 de **50 000 €**.

Ce complément va permettre de financer en cette fin d'année 2016 les projets des communes en termes de contrats d'équipements et d'investissements communaux.

II - FONCTIONNEMENT

1- Sport scolaire

a) Les actions partenariales

(Article 6218 sous-fonction 221)

Crédits de paiement 2016..... + **2 200 €**

Afin de permettre la rémunération du personnel intervenant dans les sections sportives des collèges au titre du 1er trimestre de l'année scolaire en cours, il serait nécessaire d'approuver une enveloppe de 2 200 € et de ratifier l'inscription des crédits de paiement correspondants.

b) Le savoir-nager

(Article 655113 sous-fonction 221)

Il est inscrit dans les programmes du socle commun d'apprentissage de l'Education Nationale pour les collèges, et constitue une obligation pour les élèves de 6ème qui n'auraient pas appris à nager à l'issue de leur scolarité primaire.

Monsieur le Président rappelle les principes de cette politique menée en direction des classes de 6ème des collèges publics et privés du département :

- prise en charge d'un cycle de 10 séances maximum,

- prise en charge des dépenses réelles acquittées pour l'utilisation des structures aquatiques,

- prise en charge d'un forfait de 375 € pour le transport en bus si nécessaire .

Sur la base des critères susvisés, Monsieur le Président demande de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver les interventions qui seront menées dans ce cadre au titre de l'année scolaire 2016-2017 ainsi que les coûts prévisionnels induits étant précisé que les crédits afférents seront inscrits lors du vote du BP 2017.

2- Sport pour tous

(Article 65746 sous-fonction 32)

Autorisation d'Engagement n° 5384 de 2016.....	+ 550 €
Crédits de paiement 2016.....	+ 550 €

Dans le cadre de la politique départementale pour le développement du sport et des loisirs en Tarn-et-Garonne, l'Assemblée Départementale a approuvé, lors du vote du BP 2016, une autorisation d'engagement de 280 000 € destinée au fonctionnement des comités sportifs départementaux et équipements des clubs.

Monsieur le Président propose d'augmenter l'autorisation d'engagement susvisée de 550 €, ce qui la porte à 280 550 €. Je vous demande également de ratifier l'inscription d'un crédit de paiement supplémentaire pour 2016 de **550 €**.

3 -Sport de haut niveau

(Article 65747 sous-fonction 32)

Autorisation d'Engagement n° 5385 de 2016.....	+ 5 015 €
Crédits de paiement 2016.....	+ 5 015 €

Dans le domaine du soutien aux clubs de haut niveau, 17 clubs ont été éligibles au titre de cette politique pour la saison 2015-2016, le montant global de l'autorisation d'engagement approuvée au BP 2016 s'élevait à **511 527 €**.

Il convient d'ajuster cette enveloppe budgétaire afin de tenir compte de l'évolution de l'équipe féminine du Montauban Football Club en division d'Honneur et non plus en Division d'Honneur Régionale.

Monsieur le Président propose d'augmenter l'autorisation d'engagement susvisée de 5 015 €, ce qui la porte à 516 542 €. Je vous demande également de ratifier l'inscription d'un crédit de paiement supplémentaire pour 2016 de **5 015 €**.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, enseignement supérieur, sport

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

I – INVESTISSEMENT

Aide à l'acquisition d'équipements sportifs dans les Communes

- Décide d'augmenter de 293 621 € l'autorisation de programme 2016 susvisée portant ainsi le nouveau montant à 1 053 621 € et de ratifier l'inscription d'un crédit de paiement supplémentaire pour 2016 de 50 000 € (article 204142, sous-fonction 32) ;

II - FONCTIONNEMENT

1- Sport scolaire

a) Actions partenariales

- Décide de ratifier l'inscription d'un crédit de paiement complémentaire de 2 200 € (article 6218, sous-fonction 221) ;

b) Savoir-nager

- Donne délégation à la Commission Permanente pour approuver les interventions menées dans ce cadre au titre de l'année scolaire 2016-2017 ainsi que les coûts prévisionnels induits étant précisé que les crédits afférents seront inscrits lors du vote du BP 2017 ;

2- Sport pour tous

- Décide d'augmenter de 550 € l'autorisation d'engagement votée au Budget primitif 2016 portant ainsi le nouveau montant à 280 550 € et de ratifier à ce titre l'inscription d'un crédit de paiement supplémentaire pour 2016 de 550 € (article 65746, sous-fonction 32) ;

3 -Sport de haut niveau

- Décide d'augmenter de 5 015 € l'autorisation d'engagement votée au Budget primitif 2016 €, portant ainsi le nouveau montant à 516 542 € et de ratifier l'inscription d'un crédit de paiement supplémentaire pour 2016 de 5 015 € (article 65747, sous-fonction 32).

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC